



Dossier spécial Mouvement 2017

Dispensé de timbrage

TOULON CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le
27 février 2017

L'édito

Adama, Théo et les autres...

A la veille des rassemblements de soutien aux victimes de violences policières à l'appel de la LDH, du MRAP, avec la CGT, la FSU, l'UNEF entre autres, Bruno Le Roux, ministre de l'Intérieur, a lancé à des jeunes d'un quartier populaire de Perpignan : « Respectez la police autant qu'elle vous respecte ». Faut-il pleurer ? Faut-il en rire ? Si on ne peut ignorer le malaise des policiers, le manque de formation, les budgets étiques, le matériel obsolète – que n'évoque d'ailleurs pas le ministre – rien ne peut excuser les méthodes policières en vigueur dans certains quartiers... Décidément, depuis les émeutes de 2005 qui ont suivi la mort de Zied et Bouna, quelles leçons ont été tirées ? La justice dira si un viol a bien été commis par un policier sur la personne de Théo, à Aulnay sous bois. Il n'en reste pas moins que les contrôles au faciès, les interpellations brutales, les insultes racistes ou sexistes, sont le lot quotidien de personnes, ciblées du fait de leur jeune âge et de leur origine supposée.

La France se distingue par l'existence de zones de relégation urbaine et de

ségrégation sociale, dont les aspects délétères sont connus depuis 30 ans. Les populations de ces quartiers ressentent fortement l'injustice de leur situation. L'accès à l'emploi est largement compromis quand on habite dans de tels quartiers. Peu à peu tous les services publics sont supprimés : souvent il ne reste que l'école. Mais que signifient pour ces enfants, ces jeunes, le vivre ensemble, l'égalité, la fraternité de notre devise ? L'école seule ne peut rien, mais les enseignant-es de ces quartiers tentent de remplir une mission qui pourrait bien devenir impossible...

Il est urgent de renforcer les services publics, gage de cohésion sociale dans une France en proie aux inégalités et à la crise sociale, le service public d'éducation en premier lieu.

Françoise DENIS
Membre du
bureau départemental
du SNUipp-FSU Var



Sommaire

Page 1 Édito.
Page 2 Action La Seyne.
Page 3 Dotation, TRS, ..
Page 4 LC, enseignants référents.
Page 5 DOSSIER MOUVEMENT
Page 13 CAPD.
Page 14 Bulletin adhésion.
Page 15 Ristt, Stages SNUipp-FSU
Page 16 Amiante, extrême droite.

Directeur de publication : André TOUVIER
Mensuel : n° 294

Prix au numéro : 0,76 €
N° de commission paritaire : 0 520 S 07337
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
111, Av. Curie 83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr Site : <http://83.snuipp.fr>



Bulletin imprimé et diffusé grâce à la
cotisation des adhérents du SNUipp.



Forte mobilisation à La Seyne avec le SNUipp

Ensemble et déterminé-es, l'action a encore payé !



Les faits l'ont encore démontré en ce début d'année, l'union et la détermination ont permis de faire échouer deux projets municipaux à la Seyne sur Mer.

Rappel des faits...

Le SNUipp-FSU a appris en ce début d'année 2017 que la municipalité seynoise souhaitait restructurer deux groupes scolaires et faire ainsi une économie de 100 000 euros.

Ces deux projets auraient entraîné la fermeture de 2 classes à la rentrée 2017 et auraient détérioré les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants.

Le SNUipp-FSU a, sans attendre, réuni les enseignants et les parents des écoles concernées. Un plan d'action a été établi : **deux rassemblements, une manifestation dans la ville, deux occupations d'écoles, une rencontre entre le SNUipp-FSU et la mairie puis deux rendez-vous entre le syndicat et l'administration de l'Education Nationale (l'IEEN puis le DASEN).**

Une solidarité entre toutes les écoles seynaises a vu le jour, consolidant ainsi le rapport de force instauré depuis janvier.

Suite à l'ampleur de la mobilisation, la municipalité a reculé et a décidé de mettre en place, pendant un an, une large concertation (syndicats, enseignants, parents).

Mais la mobilisation ne s'arrêtera pas après cette première victoire. En effet, les craintes concernant l'avenir des écoles concernées par ce projet sont toujours là, et la nouvelle sectorisation seynoise est inquiétante. Par conséquent, **à l'appel du SNUipp-FSU, les enseignants de la commune seront en grève le lundi 27 février (jour du comité technique statuant sur la rentrée 2017).**

Ce mouvement est soutenu par les parents d'élèves qui seront dans l'action ce jour-là.

Le SNUipp-FSU, les enseignants et les parents d'élèves sont déterminés à obtenir un avenir ambitieux pour les écoles de la commune.

Notre force c'est d'être UNIS, ENSEMBLE nous sommes plus forts !



Fusion des écoles: la mobilisation s'amplifie

Plus de 250 personnes ont manifesté hier contre la fusion de plusieurs établissements scolaires. Depuis les deux premiers rassemblements, le mouvement suscite de plus en plus d'adhésions.



Le SNUipp-FSU appelle l'ensemble des écoles seynaises à se joindre à eux.



troisième manifestation contre la fusion d'écoles hier. La mobilisation s'amplifie.

contre les fusions des écoles Verne et Renan.
Le SNUipp-FSU, les parents et enseignants des écoles

LA SEYNE

BON À SAVOIR

Fermeture des écoles: nouvelle mobilisation aujourd'hui

La protestation contre la fermeture de trois écoles seynaises ne faiblit pas. Après déjà deux rassemblements (le 22 janvier derniers), parents et syndicats comptent se réunir pour un rassemblement de 16 heures, et les écoles Jules-Verne et Ernest-Renan. Manifestants se rejoindront sur la place de la République pour faire chemin commun en direction de la mairie. Rappelons que les élèves de ces écoles seront transférés à Eugénie-Cotton et Ernest-Renan. Le SNUipp-FSU appelle l'ensemble des écoles seynaises à se joindre à eux.

«L'opposition au projet est ferme. Et le refus est catégorique»
Cédric Turco, délégué du SNUipp

Pour le SNUipp et son représentant, «l'opposition au projet est ferme. Et le refus est catégorique». Cédric Turco précise que son organisation est «déterminée à ne rien lâcher». Pour preuve, il avance que le SNUipp «a déjà déposé un préavis de grève, et sera présent pour manifester son opposition devant l'inspection académique le 27 février prochain». En tête de cortège, mégaphone à la main, on pouvait lire sur la bannière du syndicat qu'il tenait : «Ensemble opposons-nous à la dégradation du service public d'éducation.»

Rentrée 2017 : +60 postes pour le Var

Encore très insuffisant madame la Ministre !

Le département du Var scolarisera à la rentrée prochaine 89 élèves supplémentaires. On serait en droit de penser alors que cette dotation de 60 postes est satisfaisante. Mais malheureusement, ce n'est pas le cas.

Cette dotation est largement insuffisante aux regards des enjeux et des besoins des écoles varoises. Actuellement, il manque plus de 200 postes d'enseignants dans les écoles maternelles et élémentaires de notre département :

- les effectifs dans les classes sont trop importants.
- chaque jour, 130 enseignants absents ne sont pas remplacés.
- trop d'enfants en difficulté ne bénéficient pas de l'aide d'enseignants spécialisés.
- trop d'enfants de moins de trois ans ne sont pas scolarisés.
- les enseignants ne bénéficient quasiment plus de formation continue.
- Et malheureusement, la liste est encore longue.

« Depuis le début du quinquennat de François Hollande, seules 18 classes ont été créées dans le Var pour absorber 1483 élèves supplémentaires »

Rappelons tout de même que le Var est un très mauvais élève ! Nationalement, concernant le nombre d'enseignants pour 100 élèves, notre département est classé 81ème sur 101 ; concernant le nombre d'élèves par classe, nous pointons à la 83ème place. De plus, notre taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Depuis le début du quinquennat de François Hollande, seules 18 classes ont été créées dans le Var pour absorber 1483 élèves supplémentaires !

La coupe est pleine madame la Ministre !

Avec cette dotation, tous les besoins des écoles ne seront pas couverts. Afin de faire réussir tous les élèves et réduire les inégalités entre ces derniers, l'Education Nationale doit :

- baisser les effectifs d'élèves par classe,
- reconstituer des RASED complets (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté) et diminuer leur secteur d'intervention : ce qui implique notamment des créations de postes et des départs en formation spécialisée,
- créer des postes de remplaçant-es en nombre conséquent •
- Revoir intégralement la formation initiale et continue des enseignants pour partir des besoins des enseignants et les confronter à la recherche pédagogique.
- assurer les décharges de direction des petites écoles.

Le prochain Comité Technique Paritaire, où l'Inspecteur d'Académie statuera sur les ouvertures et fermetures de postes, se tiendra le 27 février.

D'ici là, comme à son habitude, le SNUipp-FSU Var sera présent aux côtés des écoles qui lutteront afin d'obtenir de bonnes conditions d'apprentissages pour les élèves à la prochaine rentrée.



Aurélie SANCHEZ et Cédric TURCO
Élus SNUipp-FSU Var au Comité Technique Académique

Indemnités des T.R.S.

L'action du SNUipp-FSU Var permet à plusieurs collègues de percevoir leur indemnité de déplacement.

Les conditions et les modalités d'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements temporaires (missions, intérim, stages de formation initiale et continue) des personnels civils de l'État sont définies par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, complété par la circulaire n° 2015-228 du 13-1-2016. Cette dernière indique :

« Aux termes de l'article 2-8° du dit décret, constitue une commune toute commune et les communes qui lui sont limitrophes, l'ensemble de ces communes, au sens administratif du terme, devant être desservi par des moyens de transports publics de voyageurs. »

Lors de la CAPD du 7 novembre dernier, le SNUipp-FSU était une nouvelle fois intervenu pour rappeler que tous les TRS intervenants dans des communes limitrophes non desservies par des transports en commun public devaient percevoir l'indemnité de déplacement.

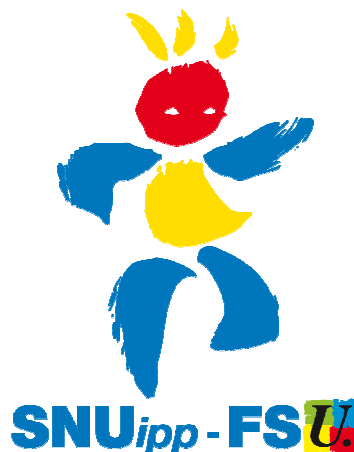
Sous la pression de vos élu-es du personnel SNUipp-FSU, le DASEN avait pris l'engagement d'étudier la situation de toutes



les personnes qui se manifesteraient sur cette question. Ainsi plusieurs collègues ont mené cette action avec le SNUipp FSU Var et ont été indemnisés à hauteur de 0,25e/KM ce qui peut représenter plusieurs centaines d'euros sur l'année.

Nous invitons donc tous les Titulaires Secteur concernés à contacter les élu-es du personnel du SNUipp-FSU Var afin de constituer ensemble le dossier de demande dans les meilleurs délais.

C'est une action rapide pour un gain important et justifié.



Contractuels : le recrutement a commencé.

Le SNUipp-FSU du Var ne désarme pas.

Dès la pré-rentree, devant l'incapacité à recruter des enseignants formés issus d'autres départements (INEATS), le SNUipp FSU Var est intervenu pour exiger que le déficit d'enseignants dans notre département soit comblé par le recrutement des lauréats sur liste complémentaire du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) 2016.

L'Inspecteur d'Académie du Var (DASEN) nous avait assuré de sa volonté de recruter des enseignants dans la liste complémentaire plutôt que des contractuels (CDD via Pole emploi) si le Rectorat le lui permettait.

Durant toute la première partie d'année, le SNUipp-FSU est intervenu au Ministère, au Rectorat, à la DSDEN (Inspection Académique du Var), dans la presse et a mis en place une pétition nationale pour obtenir le recrutement sur liste complémentaire. Si Nationalement nous



l'avons obtenu, ce qui a permis à certaines académies d'y avoir recours, ce n'est pas le cas de l'Académie de Nice.

Alors que le déficit dans notre département atteint désormais le nombre de 15 postes vacants, le SNUipp-FSU est intervenu de nouveau au Ministère et en commission

paritaires (CAPD) .

Malgré cela, les entretiens avaient commencé pour recruter des enseignants contractuels dès la rentrée de février.

Pour le SNUipp-FSU, il s'agit d'un abandon d'une certaine qualité d'enseignement, d'une dégradation des conditions de travail, d'une menace pour le statut, d'une remise en cause des compétences des enseignants et d'un réel mépris pour les élèves et les familles. Enseigner est un métier qui s'apprend.

De plus, ces personnes ne sont pas considérées car sous payées et surtout abandonnées sans aucune perspective d'avenir à l'issue de leur contrat.

Le SNUipp-FSU continuera ses interventions afin que ce type de pratiques cesse et que l'éducation nationale de qualité de soit pas qu'un slogan mais bel et bien une réalité au quotidien.

Enseignants référents

Mobilisation de ces personnels et demande d'audience auprès du Dasen.

Le SNUipp-FSU donne la parole au terrain. Martial, enseignant référent, a accepté de répondre aux questions du syndicat.

Quelles sont les missions quotidiennes des enseignants référents ?

Les référents au quotidien ? l'organisation des réunions d'ESS (horaires - invitations), l'animation de ces réunions dans les établissements et finalisation des compte-rendus (GEVASCO), la gestion et l'adressage des dossiers vers la MDPH et leur suivi, la liaison avec les établissements, l'accueil et l'information des familles, la mise à jour permanente des données du secteur, les réponses périodiques aux enquêtes administratives, et bien sûr la prise en compte au jour le jour des problèmes rencontrés sur le terrain : ils sont multiples ! Emplois du temps, AVSi, conflits...

Tout cela se concrétise par de nombreuses communications par téléphone ou mail, correspondances, rencontres, l'utilisation d'outils informatiques.

Quelles sont les revendications des enseignants référents qui sont mobilisés nationalement dans une grève administrative ?

Le droit au versement de l'ISAE, dont nous sommes exclus à ce jour.

Localement, l'amélioration de nos conditions d'exercice : Il manque 5 postes pour pouvoir remplir nos missions normalement dans le Var et respecter la limite raisonnable prévue de 200 dossiers. Nos outils de travail doivent aussi être à la hauteur.

Il faut encore travailler sur nos missions réelles auprès de certains acteurs (second degré, IEN..).

« Il manque 5 postes pour pouvoir remplir nos missions normalement dans le Var et respecter la limite raisonnable prévue de 200 dossiers [...] certains en ont 320, 330 »

En quoi la dégradation de vos conditions de travail, influence-t-elle tous les enseignants ?

Nous en venons à suivre une moyenne de plus de 250 dossiers par secteur, certains en ont 320, 330. Dans ces conditions, nous sommes forcément beaucoup moins réactifs, moins présents dans les écoles, moins disponibles au bureau pour l'accueil. Un exemple typique : moins accompagnement des collègues directeurs (trices) ou même des familles lors des "1ère demandes" ou des équipes éducatives. On constate une multiplication des situations, souvent de plus en plus complexes à prendre en charge sur le terrain. Nous ne pouvons plus y apporter un soutien suffisant.

SPECIAL MOUVEMENT 2017



C'est parti !

Cet encart est consacré aux opérations du Mouvement 2017. Vous y retrouverez l'essentiel des informations utiles pour vous aider à chacune des étapes. Cependant, rien ne remplace le contact direct et nous invitons les participant-e-s au Mouvement 2017 à venir aux permanences organisées par le SNUipp-FSU à travers tout le département ou directement au siège du syndicat. Les élu-e-s du personnel du SNUipp-FSU répondront présents tout au long des mois à venir comme ils le font quotidiennement en direction des nombreux collègues varois qui sollicitent le syndicat par téléphone, emails ou courriers.

Dès à présent, remplissez et renvoyez au SNUipp-FSU la fiche de contrôle syndicale publiée dans ce dossier. Cela permettra une vérification et d'éventuelles corrections concernant votre barème.

Dans une période de remise en cause des acquis sociaux, il revient à chacun d'entre nous de résister et de faire vivre le droit syndical des enseignants des écoles. Car rien n'est acquis définitivement : ni le droit de formuler des vœux pour son affectation ni celui d'avoir des collègues de travail, élus, qui vérifient le bon déroulement des opérations administratives.

Être présent sur tous les fronts, tel est le défi que relève le SNUipp-FSU.

L'Ecole publique mérite l'engagement de toutes et tous !

*Les élu-e-s du personnel
du SNUipp-FSU Var*

**Une question ? Un doute ? Pas d'hésitation :
04 94 20 87 33 ou snu83@snuipp.fr**

**Transparence
et équité**

**Vos élu-e-s
du personnels
SNUipp-FSU**

**Informent et
rendent compte**

**Construisent et
revendiquent**

**Prenez contact
pour être épaulé
et conseillé.**

Vos élu(e)s SNUipp-FSU à la CAPD du VAR

Titulaires



Julien GIUSIANO
TRB élém Mistral
Solliès Pont



Sylvie BOURRELY
Mater Gd chêne
Rocbaron



Emmanuel TRIGO
Elém Carnot
Toulon



Isabelle JOUAS
Mater Font Pré
Toulon



Manuel SAMPAIO
RASED
St Maximin

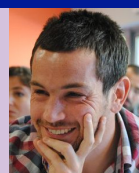
Suppléant(e)s



Marie-Pierre BURLANDO
Primaire
Entrecasteaux



Virginie JACQUET
Elém La Florane
Toulon



Clément KERIEN
TRB
Garéoult



Sandra LICATESI
Dir Mater Mignolé
La Garde



Daniel MADIE
Dir élém Muraille
Toulon

SPECIAL MOUVEMENT 2017

QUI PARTICIPE ?

1/ **S'ils le désirent**, tous ceux qui, actuellement nommés à titre définitif, souhaitent changer de poste.

2/ **Obligatoirement** :

- ceux nommés à titre provisoire,
- ceux touchés par une mesure de carte scolaire (ils sont avisés individuellement par l'IA),
- les collègues intégrés par permutation informatisée,
- ceux ayant demandé leur réintégration de dispo, détachement, congé parental...
- les sortants de stage de formation spécialisée (DEPS, CAPA-SH),
- les PE stagiaires (les lauréats du concours 2017 ne participent pas au Mouvement)
- Les collègues ayant annulé leur retraite après le 1er février 2017.

QUELS POSTES DEMANDER ?

Il est essentiel, pour avoir un maximum de chances d'obtenir satisfaction, de demander tous les postes qui sont susceptibles de vous intéresser, (classés, bien sûr, dans l'ordre de vos préférences), sans tenir compte du fait qu'ils soient vacants ou non.

Par le jeu du Mouvement tout poste est susceptible de se libérer en cours d'opération.

1/ LA SAISIE DES VŒUX (30 maximum)

Pour le Mouvement Principal, la saisie se fera du 24 mars au 3 avril 2017 (12h) par internet : www.ac-nice.fr/ia83

2/ L'ACCUSE RECEPTION

Une fois la période de saisie clôturée, l'**administration enverra à partir du 7 avril 2017** un accusé-réception dans la boîte I-Prof (onglet « courrier) de chaque participant permettant de visualiser les éléments du barème. Cette mesure constitue une avancée importante dans la vérification, par l'intéressé(e) lui-même, de son Mouvement. S'il est **impossible désormais d'annuler certains vœux**, il reste possible d'annuler sa participation au Mouvement **jusqu'au 24 avril 2017** (retour Accusé réception).

3/MOUVEMENT PRINCIPAL

Du 25 avril au 2 mai 2017 se tiendront les entretiens pour les postes à profil.

Le 2 mai 2017 se tient un groupe de travail chargé d'étudier les priorités accordées aux participants.

L'IA communiquera le projet de Mouvement aux élu-e-s du personnel une semaine avant la CAPD prévue 18 mai 2017. Le SNUipp-FSU tiendra une permanence téléphonique.

4/ MOUVEMENT PARTICULIER

Un appel à candidature sur les postes à missions spécifiques restés vacants (direction, dir. spécialisée, postes spécialisés, IMF, CPC...) sera diffusé **le 19 mai 2017**. Les candidat(e)s devront formuler leurs vœux (15 maximum) sur formulaire papier **avant le 29 mai 2017**. Les résultats de cet appel seront connus après le groupe de travail du 2 juin 2017.

5/ MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE

Pas de nouvelle saisie des vœux pour les collègues restés sans poste à l'issue du Mouvement principal. Les affectations du Mouvement complémentaire se feront sur la base de la saisie faite en avril.

Grâce au SNUipp-FSU, depuis 2012, les personnels sans postes pourront compléter leur vœux, s'ils le souhaitent, par un maximum de 10 nouveaux codes géographiques, sur un nouveau formulaire « vœux supplémentaires-phase d'ajustement ».

Résultats connus suite au groupe de travail ou de la CAPD du 22 juin 2017.

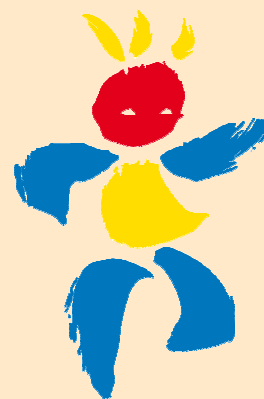
Les Titulaires de secteur seront réunis en circonscription du 26 au 29 juin 2017.

6/ FIN DU MOUVEMENT

Les collègues sans affectation après le Mouvement complémentaire se voient attribuer un poste à titre provisoire lors de la CAPD prévue le 29 août 2017. Les collègues en « surnombre » (toujours sans poste début septembre) sont affectés sur les postes qui deviennent vacants après la rentrée, notamment après les mesures d'ouvertures et fermetures de postes à la rentrée.

Comment ça marche ?

- ▶ Les barèmes et les postes vacants sont contrôlés par les élus du personnel.
- ▶ L'ordinateur traite les demandes des collègues dans l'ordre décroissant des barèmes. Les vœux sont examinés par l'ordinateur dans l'ordre indiqué sur la liste établie par le collègue.
- ▶ Chaque poste, donc chaque vœu, correspond à un code différent. La plupart des postes sont inclus dans une commune, ou un secteur, puis un regroupement de communes. Il convient donc d'aller du précis au général.
- ▶ Les postes vacants ou libérés au cours du Mouvement sont attribués au plus fort barème parmi ceux qui les ont sollicités.
- ▶ Tous les supports d'affectation du département sont publiés, qu'ils soient vacants (**v**), susceptibles d'être vacants (**sv**), bloqués (**b**) ou supprimés (**s**)
- ▶ Le collègue qui n'obtient au barème aucun des postes sollicités (les postes demandés ayant été attribués à un collègue ayant un plus fort barème ou ne s'étant pas libérés) :
- ▶ s'il est titulaire d'un poste à titre définitif, il le conserve.
- ▶ s'il est titulaire d'un poste à titre provisoire, un poste lui sera attribué au Mouvement complémentaire ou dans les phases suivantes (fin août ou début septembre).



SNUipp-FSU

Pour chacune de ces étapes, vous pouvez compter sur vos élu-e-s du personnel du SNUipp-FSU

SPECIAL MOUVEMENT 2017

Conseils

✓ **Préparez votre liste de vœux** à l'aide de la fiche fournie par l'IA.
✓ Vérifiez que vous ayez votre NUMEN.
✓ N'attendez pas les derniers jours : le serveur risque d'être saturé.
✓ **Soyez attentifs à ce qui s'affiche !**
Après la fermeture du serveur vous ne pourrez plus modifier ni vos vœux (même en cas d'erreur) ni l'ordre de vos vœux. Les erreurs de code ne peuvent pas être rattrapées.

✓ **Attention aux libellés des postes, renseignez-vous !**
Par exemple : certains postes implantés dans une école peuvent fonctionner sur plusieurs écoles ou sur une circonscription.
Tout poste demandé et obtenu ne peut être refusé !

A PROPOS DES REGROUPEMENTS
✓ Nous recommandons aux collègues ayant un petit barème de demander des regroupements de postes (commune ou secteur) qui permettent avec un seul code de demander plusieurs écoles.
Attention, les regroupements de communes La Seyne, Toulon, Fréjus, Les Arcs correspondent à une zone géographique, et non aux circonscriptions d'IEN.
Chacun devra vérifier attentivement son document.
✓ Pensez à transmettre au SNUipp un **DOUBLE** de vos courriers à l'IA, pour un contrôle et un suivi syndical.

Vous pouvez compter sur les élu(e)s SNUipp-FSU

AVANT LE MOUVEMENT...

pour vous aider à établir vos vœux en vous informant, pour vérifier, à partir des éléments de barème et des informations que vous nous fournissez, les données annoncées par l'administration et le calcul de votre barème. S'il n'y a pas concordance, nous en recherchons les raisons et nous faisons procéder aux corrections nécessaires. Ces rectifications ne sont possibles que si vous nous avez fait parvenir la fiche de contrôle syndical renseignée (voir page 12).

EN COURS DE MOUVEMENT...

contrôler chaque opération, s'assurer que les règles départementales du mouvement sont respectées, éviter tout passe-droit, faire respecter les droits de chacun.

APRES LE MOUVEMENT...

Vous renseigner et, si nécessaire, faire corriger une erreur qui, malgré notre vigilance, aurait pu être faite.



Les acquis du SNUipp-FSU

- **Avancée des dates** du Mouvement, ainsi un maximum d'affectations sont connues avant la sortie des classes,
- **Participation des sortants de formation** au Mouvement des titulaires, ce qui élargit leurs possibilités d'affectations.
- **Création des Titulaires de Secteurs** : plus de possibilités de nominations à TD (environ 170 postes).
- Création d'un formulaire pour compléter les vœux lors de la phase d'ajustement.
- Maintien de la priorité « carte scolaire » 3 ans.
- Amélioration de la priorité pour les RASED.

Mouvement et congé parental

Toute personne prenant un congé parental à l'issue d'un congé maternité perd le poste qu'elle occupait. Si son retour de congé parental se fait en cours d'année, elle sera donc ré-affectée à Titre Provisoire sur un autre poste, le plus proche géographiquement possible. Elle peut bénéficier d'une priorité pour retourner sur son poste au Mouvement suivant. Toutefois, cette priorité ne garantit pas l'obtention du poste ! Dans tous les cas, prévenez le SNUipp-FSU.

MOUVEMENT 2017 en bref

- ❑ Saisie des vœux via Esterel et envoi des demandes de priorités : du 24 mars au 3 avril 2017 à midi.
- ❑ Entretiens postes à profil : du 25 avril au 2 mai 2017.
- ❑ Envoi des accusés de réception sur i-prof : 7 avril 2017.
- ❑ Renvoi de l'accusé de réception (si annulation ou désaccord sur le barème) : 24 avril 2017.
- ❑ Groupe de travail étudiant les demandes de priorités : 2 mai 2017.
- ❑ CAPD Mouvement principal : 18 mai 2017 (publication document préparatoire une semaine avant).
- ❑ Saisie des vœux (formulaire papier) pour appel particulier (postes spécifiques restés vacants) : du 19 au 29 mai 2017.
- ❑ Groupe de travail examinant l'appel particulier : 2 juin 2017.
- ❑ CAPD Mouvement complémentaire : 22 juin 2017.
- ❑ Réunion des TRS en circonscription du 26 au 29 juin 2017.
- ❑ CAPD suite du Mouvement complémentaire : 29 août 2017.

Informations : SNUipp-FSU du VAR 04.94.20.87.33 snu83@snuipp.fr

SPECIAL MOUVEMENT 2017

Le barème Mouvement

Ancienneté + Enfant(s) + Bonifications

- Ancienneté Générale de Services arrêtée au 31.12.16

1 an = 1 point

1 mois = 1/12 de point

1 jour = 1/360ème de point

- Point enfant(s) (sauf pour les postes soumis à entretien)
0.5 point par enfant à charge ou à naître (moins de 20 ans au 01.09.2017).
L'attestation de grossesse devra obligatoirement être envoyée par courrier avec accusé réception avant le 3 avril 2017 cachet de la poste faisant foi.

- Bonification direction

Pour les collègues déjà directeurs, afin d'obtenir une autre direction : 3 points pour 3 ans sur la même école, ou 4 ou 5.

Pour les collègues assurant un intérim de direction sur un poste non vacant à l'issue du Mouvement 201 : 3 points

- Bonification écoles difficiles

1 point après 3 ans sur la même école, puis 0,5 par an, maxi 5 points.

Ces bonifications sont cumulables.

En cas d'égalité de barème

L'échelon acquis au 31/12/2016. Puis l'ancienneté dans l'échelon.

Puis l'âge au profit du plus âgé.

S'il demeure une égalité parfaite, malgré les discriminants, c'est l'algorithme du mouvement qui prime, à savoir le rang du vœu.

Le barème Mouvement évolue pour tous :

1 an = 1 point enfin !

De longue date, le SNUipp-FSU demandait que l'ancienneté générale de service soit prise en compte dans sa totalité dans le barème Mouvement, et non plus de façon différenciée par tranche de 10 ans.

En 2013, l'administration avait enfin pris en compte une partie de la demande du SNUipp-FSU, en prenant en compte les 20 premières années d'AGS de la même façon (1 an = 1 point).

Depuis le Mouvement 2014, le SNUipp-FSU a obtenu gain de cause : 1 an sera enfin égal à 1 point dans le barème mouvement.



Consultez le site dédié au mouvement dans le Var :

E-mouvement.snuipp.fr/83

Barème pour les personnels stagiaires 2016

Le barème se calcule de la façon suivante :

Ancienneté + Enfant(s) + Bonifications

- Ancienneté Générale de Services arrêtée au 31.12.16

1 an = 1 point

1 mois = 1/12 de point

1 jour = 1/360ème de point

- Point enfant(s) (sauf pour les postes soumis à entretien)
0.5 point par enfant à charge ou à naître (moins de 20 ans au 01.09.2017). L'attestation de grossesse devra obligatoirement être envoyée par courrier avec accusé réception avant le 3 avril 2017 cachet de la poste faisant foi.

En cas d'égalité de barème :

1/ l'échelon acquis au 31/12/2016

2/ l'ancienneté dans l'échelon

3/ le rang de concours exprimé en « note spéciale » (classement des lauréats au concours académique par ordre de classement selon le type de concours : - concours externe - second concours interne - 3ème concours -

Concours externe spécial langue régionale

4/ l'âge au profit du plus âgé

- s'il demeure une égalité parfaite, malgré les discriminants, c'est l'algorithme du mouvement qui prime, à savoir le rang du vœu.

7SPECIAL MOUVEMENT 2017

Permanences SNUipp-FSU dans tout le Var

Vendredi 24/03 16h30/18h	Elem mistral Solliès Pont
Lundi 27/03 16h45/18h	Maternelle Rocbaron
Lundi 27/03 16h/18h	Bourse du travail Toulon
Mardi 28/03 16H30/18H	Les Eucalyptus Fréjus
Mardi 28/03 16H30/18H	Maternelle Jaurès Brignoles
Mardi 28/03 16h15/18h	Elém Rialet Cogolin
Mercredi 29/03 9h/16h30	Siège du SNUipp La Valette
Jeudi 30/03 16h/18H	Elem Trans
Jeudi 30/03 16h/18h	Elém V. Hugo La Seyne
Jeudi 30/03 16h30/18h	Maternelle Guynemer Hyères
Vendredi 31/03 16h15/18h	Elém P. Barles St Maximin



RISTT SPECIAL MOUVEMENT 2017

Mercredi 22 mars 2017
de 13h30 à 16h30

Ecole élém. de Trans

Mercredi 22 mars 2017
de 13h30 à 16h30

Elem Carnot Toulon

Voir modalités de participation en page 15

**La permanence du SNUipp-FSU
au siège du syndicat est ouverte de
8h30 à 17h
le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
ainsi que le mercredi de 9h à 12h.**

**Immeuble Le Rond Point
Avenue Curie La Valette
(derrière la MGEN)**

**Syndiquez-vous
au SNUipp-FSU !**

**Paiement de votre cotisation en ligne
pensez à opter pour le paiement en ligne !
(de 1 à 4 versements)**

<https://adherer.snuipp.fr>

SPECIAL MOUVEMENT 2017

Notice du Mouvement 2017

La CAPD du 31 janvier a examiné une dernière fois le projet de circulaire pour le Mouvement 217. Si le SNUipp-FSU a salué le rajout de tableaux synthétiques dans le document, le syndicat est aussi revenu à la charge sur plusieurs points.

Primaires : Le SNUipp-FSU est intervenu à nouveau concernant l'absence de code spécifique aux écoles primaires (avec les 3 cycles). Selon le Dasen, le centre national bloque la démarche.

Bonification écoles difficiles : le SNUipp-FSU a dénoncé la mise à l'écart des TRB. Le Dasen a répondu que les demandes concernant les TRS et RASED avaient été prises en compte et qu'il étudierait les possibilités d'élargir le dispositif aux TRB.

Priorité "carte scolaire" : la nouvelle intervention du SNUipp-FSU a permis de modifier le projet de circulaire en enlevant l'obligation de demander le vœux de commune, qui ne correspond pas forcément aux écoles les plus proches suite à une fermeture de poste.

M.A.I. : si le SNUipp-FSU a salué les avancées en matière de transparence avec la publication de ces postes au Mouvement (anciennement mission à 75%), le syndicat a néanmoins pointé plusieurs problèmes. La priorité absolue attribuée aux M.A.I., plutôt qu'une bonification, empêche ainsi tout autre collègue d'obtenir ces postes pour le moment. Par ailleurs, les sollicitations dont ces personnels font l'objet au niveau des formations à l'ESPE ne sont pas prises en compte comme telles au niveau financier. Le Dasen a dit vouloir aller vers la création de postes de Conseillers Pédagogiques avec dominante TICE.

Direction REP+ : le SNUipp-FSU est une nouvelle fois intervenu seul concernant la publication de fiches de postes consacrées aux direction d'école REP+. Pour le syndicat, le Dasen tente de résoudre un problème localisé en créant une nouvelle règle, avec des postes à profil, qui ne s'impose pas.



Situation sociale et/ou familiale difficile

Les personnels, qui souhaitent faire valoir une situation sociale d'une exceptionnelle gravité dans leur vie privée doivent adresser une demande manuscrite, accompagnée des pièces justificatives sous pli confidentiel au plus tard le 15 mars 2017 au service de la DPE Gestion collective qui transmettra aux assistantes sociales des personnels.

Missions pédagogiques particulières

Pour certains postes, l'administration met en place un examen préalable des candidatures. Un formulaire de demande de poste est annexé à la circulaire Mouvement. Il convient de la renvoyer obligatoirement, en plus de la saisie informatique des vœux, **avant le 3 avril 2017.**

Pour le SNUipp-FSU, à diplôme égal, c'est le barème qui doit servir de discriminant entre les candidatures.

Les priorités

Un groupe de travail examinera les demandes le 2 mai 2017.

Plusieurs types de demandes sont possibles :

- Au titre du handicap : enfant, agent ou son conjoint.
- Réintégration après congé longue durée.
- Réintégration après un poste adapté.
- Réintégration après congé parental.
- Situation sociale ou familiale difficile.
- Fermeture de poste à la rentrée 2016.
- Directeur à titre provisoire en 2016/2017.
- Départ formation CAPASH.
- Candidature au CAPASH 2016/2017.
- Maintien sur poste spécialisé.

Chacune de ces demandes répond à des règles particulières et différentes et se traduit d'une façon différente dans les opérations du Mouvement.

Prenez contact avec le SNUipp-FSU pour entreprendre vos démarches.

Situation médicale

Avant le 15 avril 2017, les personnels qui relèvent d'une situation médicale justifiant une priorité médicale doivent renvoyer l'annexe 4 de la circulaire du 20 octobre consacrée aux dispositifs d'accompagnement des personnels en difficultés.



Envoyez la fiche de contrôle page 12 au SNUipp-FSU : vos élu-e-s du personnel vérifieront votre barème.

SPECIAL MOUVEMENT 2017

Indemnités de résidence des communes varoises

Communes	Circonscription	Zone
AGAY	ST RAPHAEL	3
AIGUINES	DRAGUIGNAN	3
AMPUS	DRAGUIGNAN	3
ARTIGNOSC	DRAGUIGNAN	3
AUPS	DRAGUIGNAN	3
BAGNOLS	SAINT PAUL	3
BANDOL	SUD STE BAUME	1
BARGEMON	ST PAUL	3
BARJOLS	ST MAXIMIN	2
BAUDUEN	DRAGUIGNAN	3
BELGENTIER	CUERS	1
BESSE	GAREOULT	3
BORMES	HYERES	2
BRIGNOLES	BRIGNOLES	2
BRUE AURIAC	ST MAXIMIN	3
CABASSE	BRIGNOLES	3
CALLAS	ST PAUL	3
CALLIAN	ST PAUL	3
CAMPS	BRIGNOLES	3
CARCES	BRIGNOLES	3
CARNOULES	GAREOULT	3
CARQUEIRANNE	LA GARDE	1
CAVALAIRE	STE MAXIME	2
CHATEAUDOUBLE	ST PAUL	3
CLAVIERS	ST PAUL	3
COGOLIN	STE MAXIME	2
COLLOBRIERES	CUERS	3
COMPS / ARTUBY	ST PAUL	3
CORRENS	BRIGNOLES	3
COTIGNAC	BRIGNOLES	3
CUERS	CUERS	2
DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN	2
ENTRECASTEAUX	BRIGNOLES	3
ESPARRON	ST MAXIMIN	3
EVENOS	SUD STE BAUME	1
FIGNANIERES	ST PAUL	3
FLASSANS	GAREOULT	3
FLAYOSC	DRAGUIGNAN	2
FORCALQUEIRET	GAREOULT	3
FOX AMPOUX	ST MAXIMIN	3
FREJUS	ST RAPHAEL	2
GAREOULT	GAREOULT	3
GASSIN	STE MAXIME	2
GINASSERVIS	ST MAXIMIN	3
GONFARON	GAREOULT	3
GRIMAUD	STE MAXIME	2
HYERES	HYERES	1
LA BASTIDE	ST PAUL	3
LA CADIERE	SUD STE BAUME	1

Communes	Circonscription	Zone
LA CELLE	BRIGNOLES	2
LA CRAU	LA GARDE	1
CROIX VALMER	STE MAXIME	2
LA FARLEDE	CUERS	1
LA GARDE	LA GARDE	1
GARDE FREINET	STE MAXIME	3
LA LONDE	HYERES	2
LE MOLE	STE MAXIME	2
LA MOTTE	ST PAUL	3
LA SEYNE	SEYNE/SIX-FOURS	1
ROQUEBRUSSANE	GAREOULT	3
LA VALETTE	TOULON 3	1
LA VERDIERE	ST MAXIMIN	3
LE BEAUSSET	SUD STE BAUME	1
LE CANNET	LE MUY	3
LE CASTELLET	SUD STE BAUME	1
LE LAVANDOU	STE MAXIME	2
LE LUC	LE MUY	3
LE MUY	LE MUY	3
LE PRADET	LA GARDE	1
LE RAYOL	STE MAXIME	2
LE REVEST	TOULON 3	1
LE THORONNET	BRIGNOLES	3
LE VAL	BRIGNOLES	3
LES ADRETS	ST PAUL	3
LES ARCS	LE MUY	3
LES ISSAMBRES	STE MAXIME	3
LES MAYONS	LE MUY	3
LES SALLES	DRAGUIGNAN	3
LORGUES	BRIGNOLES	3
MAZAUGUES	GAREOULT	3
MEOUNES	CUERS	3
MONS	ST PAUL	3
MONTAUXOUX	ST PAUL	3
MONTFERRAT	ST PAUL	3
MONTFORT	BRIGNOLES	3
MONTMEYAN	ST MAXIMIN	3
NANS LES PINS	GAREOULT	3
NEOULES	GAREOULT	3
OLLILOUES	SIX FOURS	1
PIERREFEU	CUERS	3
PIGNANS	GAREOULT	3
PLAN D AUPS	GAREOULT	3
PLAN LA TOUR	STE MAXIME	3
PONTEVES	ST MAXIMIN	3
POURCIEUX	ST MAXIMIN	3
POURRIERES	ST MAXIMIN	3
PUGET	ST PAUL	2
PUGET VILLE	GAREOULT	3

Communes	Circonscription	Zone
RAMATUELLE	STE MAXIME	2
REGUSSE	DRAGUIGNAN	3
RIANS	ST MAXIMIN	3
ROCBARON	GAREOULT	3
ROQUEBRUNE	ST PAUL	2
ROUGIERS	ST MAXIMIN	3
SALERNES	DRAGUIGNAN	3
SANARY	SUD STE BAUME	1
SEILLANS	ST PAUL	3
SEILLONS	ST MAXIMIN	3
SIGNES	SUD STE BAUME	3
SILLANS	DRAGUIGNAN	3
SIX FOURS	SIX FOURS	1
SOLLIES PONT	CUERS	1
SOLLIES TOUCAS	CUERS	1
SOLLIES VILLE	CUERS	1
ST ANTONIN	BRIGNOLES	3
ST AYGULF	LE MUY	3
ST CYR	SUD STE BAUME	2
ST JULIEN	ST MAXIMIN	3
ST MANDRIER	LA SEYNE	1
ST MARTIN	ST MAXIMIN	3
ST MAXIMIN	ST MAXIMIN	3
ST PAUL	ST PAUL	3
ST RAPHAEL	ST RAPHAEL	2
ST TROPEZ	STE MAXIME	2
ST ZACHARIE	GAREOULT	1
STE ANASTASIE	GAREOULT	3
STE A CASTELLET	SIX FOURS	3
STE MAXIME	STE MAXIME	2
TANNERON	ST PAUL	3
TOULON	TOULON 1/2/3	1
TOURRETTES	ST PAUL	3
TOURTOUR	DRAGUIGNAN	3
TOURVES	BRIGNOLES	3
TRANS	DRAGUIGNAN	2
TRIGANCE	ST PAUL	3
VARAGES	ST MAXIMIN	3
VIDAUBAN	LE MUY	3
VILLECROZE	DRAGUIGNAN	3
VINON / VERDON	ST MAXIMIN	3
VINS / CARAMY	BRIGNOLES	3

ZONE 1= 3% du salaire brut
ZONE 2= 1% du salaire brut
ZONE 3= 0% du salaire brut



**Pour chaque opération concernant
votre carrière, ne restez pas seul-e,
vous pouvez compter sur vos élu-e-s
du personnel du SNUipp-FSU**

FICHE SYNDICALE MOUVEMENT 2017



**SNUipp
FSU**

Nom, prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Date de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Poste actuel : _____ Titre définitif ou titre provisoire

Nom de l'école : _____

Commune : _____ Fonction : _____



Ne rien inscrire dans ce cadre

Éléments pour la vérification de votre barème

1/Ancienneté générale des services :

(au 31/12/2016 : années, mois, jours) / /

⇒ Concours AVANT BAC (Ecole Normale)

Date de naissance : Le 19

Date d'entrée à EN en FP1 : Le 19

⇒ Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)

Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le

⇒ Liste Complémentaire

Date de recrutement : Le

⇒ Remplaçants :

Date de stagiarisation : Le 19

◆ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours)/...../.....

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?

DISPONIBILITE du au

CONGE PARENTAL du au

CLM ou CLD du au

Service National du au

Autres services Fonctions Publiques :

Date entrée Fonction Publique en tant que titulaire : Le

Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours)/...../.....

2/ Enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge ayant moins de 20 ans au 01.09.2017 :

Si enfant à naître avant le 01.09.20176, date prévue accouchement :

...../...../.....

3/ Bonifications :

Pour les directeurs, indiquez la date de votre nomination sur votre poste actuel :

.....

Pour les collègues nommés dans une école ouvrant droit à bonification (liste dans la notice de l'IA), indiquez la date de votre nomination à TD :

.....

4/ Dernière note et date d'inspection : (en cas d'égalité de barème)

Le Note :

■ **Grade :** Instit ou Prof d'école

■ **Titres :** CAFIPEMF, DEPS, DESS, CAPSAIS, CAPA-SH
(indiquer l'option) : Obtenu le

■ **Liste d'aptitude 2015 / 2016 / 2017 :**

- direction 2 classes et plus
- école annexe
- direction spécialisée

Temps partiel

Demandez-vous un temps partiel pour l'année scolaire 2017/2018 ?

OUI ou NON

Si OUI quelle quotité ?%

Voeux

Vérifiez les voeux saisis à l'écran.

Vous pouvez nous joindre la photocopie de vos voeux (n'oubliez pas votre nom sur ce document) en donnant les précisions que vous jugez utiles.

⇒ Avez-vous fait des voeux liés ?

Si oui, avec qui ?

Nom/Prénom :

Pour quels postes ?

⇒ Avez-vous demandé une priorité ? (envoyez copie au SNUipp)

- Carte scolaire ?

Si oui, année de la fermeture ?

- Handicap ?

- Retour de Congé parental ?

- Retour de CLD ?

- Maintien sur un poste spécialisé ?

- Autre :

⇒ Avez-vous participé à une commission d'entretien pour poste spécifique ?

Inutile de joindre une enveloppe timbrée si vous êtes adhérent-e du SNUipp-FSU

CAPD du 31 janvier

Compte-rendu de vos élu-es du SNUipp-FSU.

La CAPD s'est réunie en présence de 9 élu-es du SNUipp-FSU, 5 Se. Les 2 élus du Sne ne sont pas intervenus dans les débats.

Après lecture des déclarations liminaires (lire celle du SNUipp en ligne) la CAPD a examiné l'ordre du jour.

Permutations (changement de département)

- En 2015, 68 participants varois et 4 majorations de barème sur 4 demandes.
- En 2016, 73 participants varois et 5 majorations de barème sur 6 demandes.
- En 2017, 72 participants varois et 3 majorations de barème sur 5 demandes.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour faire entendre la voix des collègues qui avaient pris contact avec le syndicat.

Liste aptitude direction d'école

Dans sa déclaration liminaire, le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à ce dispositif.

- En 2015, 72 candidat-es et 11 refus.
- En 2016, 56 candidat-es et 7 refus.
- En 2017, 64 candidat-es et 6 refus.

La CAPD a procédé à la lecture des avis défavorables. Le SNUipp-FSU est intervenu pour faire entendre la voix des collègues qui avaient pris contact avec le syndicat.

Notice du Mouvement 2017

(voir dossier)

Circonscription de St Paul en Forêt

Le SNUipp-FSU a porté à la connaissance de la CAPD plusieurs cas de collègues estimant être en souffrance dans la circonscription et pointant des relations tendues avec la hiérarchie. Le Dasen s'est engagé à prendre contact avec l'Ien.

Situation des postes dans le Var : - 15 !

Questionné par le SNUipp-FSU, le Dasen a précisé que le Var comptait désormais 15 postes vacants. Le SNUipp-FSU a informé la CAPD que la situation de notre académie avait été évoquée vendredi dernier au ministère à l'occasion d'une audience, la ministre s'engageant à prendre attache avec le recteur pour examiner la situation.

Groupe de travail sur la formation

A la demande du SNUipp-FSU, un temps de travail sera consacré au bilan et aux perspectives des formations proposées.

Toulon/La Seyne limitrophes

Le SNUipp-FSU est intervenu à nouveau pour que l'administration arrête de considérer que ces deux communes sont limitrophes et que les indemnités prévues soient versées aux personnels concernés. Le Dasen a reconnu qu'au niveau cadastral les deux communes ne sont pas limitrophes mais n'a pas modifié sa base de données pour le moment.

moyens consacrés aux notifications de la M.D.P.H. Des enfants devant bénéficier d'aide dans la classe en sont toujours privés pour le moment, au détriment de leur scolarisation et de celle des autres élèves parfois. Le Dasen a refusé de répondre à une question qui selon lui ne relève pas de la C.A.P.D.

Le SNUipp-FSU a quand même poursuivi en dénonçant les modalités de formation des A.V.S. durant les vacances scolaires, engendrant par ailleurs des frais supplémentaires pour des personnels mal payés. Considérant que le temps de travail dépasse le temps de classe des élèves, le Dasen renvoie la question vers les services du Greta.



Frais réels stagiaires

Questionné par le SNUipp-FSU, le Dasen a précisé qu'un problème technique empêchait le bon traitement de cette opération et ralentissait la procédure. Le SNUipp-FSU a de nouveau dénoncé une pénurie de moyens dans l'administration qui porte préjudice aux personnels.

LSUN et remplaçant

Le SNUipp-FSU a dénoncé les consignes données parfois pour que le NUMEN des personnels remplacés soit communiqué aux TRB afin d'accéder au livret numérique. Le Dasen a convenu que le NUMEN était un code personnel ne devant pas être divulgué.

Circonscription de Cogolin

Le SNUipp-FSU a porté à la connaissance de la CAPD la situation d'une école de la circonscription en conflit avec l'Ien au sujet de l'organisation du service. Le Dasen s'est engagé à prendre contact avec l'IEN.

Manque d'A.V.S.

Le SNUipp-FSU a dénoncé le manque de

Stagiaires en accompagnement renforcé

Le Dasen a informé la CAPD que 22 stagiaires se trouvaient en situation d'accompagnement renforcé dont 2 convoqués par l'administration. Par ailleurs, 1 stagiaire a démissionné.

Modules formation d'initiative nationale

Le Dasen a informé la CAPD que 3 collègues avaient bénéficié cette année de ce dispositif de formation.

Remboursement frais T1 / T2

Une fois de plus, le Dasen a précisé qu'un problème technique empêchait le bon traitement de cette opération interrompue début décembre. La régularisation est lourde et se met en place.

Par ailleurs, la CAPD a examiné les situations particulières de certains collègues.

*** mentions obligatoires**

Participez aux réunions d'information

Le SNUipp-FSU organise des réunions ouvertes à tous, sur le temps de travail. On nous rappelle sans cesse nos devoirs, rappelons nos droits à l'administration !

Mardi 14/03	16H30/19H30	Fréjus Elémentaire Aurélien
Mercredi 15/03/17	8h30/11h30	Le Cannet des Maures Maternelle
Mercredi 22/03/17	13h30/16h30	Spécial Mouvement 2017 Elem. Trans en Pce
Mercredi 22/03/17	8h30/11h30	Hyères
Mercredi 22/03/17	13h30/16h30	Spécial Mouvement 2017 Elem. Carnot Toulon
Jeudi 23/03/17	17h00/20h00	Camps la source Elémentaire
Jeudi 6/04/17	16h30/19h30	Le Beausset Elémentaire Marcel Pagnol
Jeudi 6/04/17	16H30/19H30	Puget Pins Parasol
Mardi 25/04/17	16H30/19H30	La Seyne Elémentaire Lucie Aubrac
Jeudi 27/04/17	16h30/19h30	La Garde maternelle Delplace
Mardi 2/05/17	16h30/19h30	Rougiers salle des fêtes
Mercredi 3/05/17	9h00/12h00	Salernes Elémentaire la communale
Jeudi 4/05/17	16H30/19H30	La Londe maternelle Moulin vieux
Mardi 9/05/17	16h45/19h45	Puget Ville Elémentaire Lei cigalos
Mercredi 10/05/17	8h30/11h30	Toulon école élémentaire St Jean du Var
Jeudi 11/05/17	16h30/19h30	Gonfaron école maternelle
Lundi 15/05/17	16H30/19H30	Vidauban salle du camp romain
Mercredi 17/05/17	8H30/11H30	St Cyr Jean de Florette
Mardi 23/05/17	16h30/19h30	Six-Fours
Mardi 30/05/17	16h00/19h00	Ste Maxime Maison des associations
Jeudi 1/06/17	16H30/19H30	Fréjus Elémentaire H. Fabre

**A communiquer
aux parents
si RISTT temps de classe**

**A envoyer à l'IEN
48 heures avant la réunion
si RISTT temps de classe**

Modèle de lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,
Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (Décret N° 82447 du 28.5.82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014).
Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 3 demi- journées par an.
Pour cette année scolaire, une demi- journée aura lieu le mercredi.....
Votre enfant n'aura donc pas classe ce matin-là.
Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

Modèle de lettre à l'IEN

NOM / Prénom :
Ecole :

à M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale,
Circonscription de

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU, le à

Date, Signature

Calendrier formation syndicale 2016/2017

Chaque année le SNUipp-FSU Var essaye de mettre en place une formation syndicale de qualité alliant les préoccupations des collègues et l'actualité syndicale. Nous avons tous et toutes droits à 12 jours de formation syndicale. Ce temps là permet un temps de débat serein entre collègues et chercheurs pour construire nos revendications et réfléchir sur nos pratiques.

Venez nombreux ! L'année dernière plus de 300 collègues ont pu participer aux stages du SNUipp-FSU.

Attention : pensez à vous inscrire un mois à l'avance, dernier délai, auprès du SNUipp-FSU puis de l'IEN.

1) Comprendre et bien gérer les différentes phases de sa carrière

(Mouvement, promotions, permut, listes d'aptitudes...) avec des élu-es du personnel du SNUipp-FSU Var. Nous organiserons 2 stages pendant le Mouvement à Toulon et autour de Draguignan. Dates à déterminer en fonction de celles du Mouvement. Lieux : Draguignan et Bourse du travail de Toulon

2) Réforme des rythmes scolaires: la copie est à revoir

en cour d'organisation. Date (mai) et lieu en attente (Centre Var).

Nous avons tous et toutes droits à 12 jours de formation syndicale : inscrivez vous auprès du SNUipp-FSU.

Amiante dans les écoles

Le SNUipp-FSU intervient. Assurez-vous de détenir le DTA de votre école.

En cette rentrée de janvier, trois écoles ont utilisé la procédure d'alerte prévue par la loi pour alerter d'un danger grave et imminent, à Saint Maximin et au Beausset. Ces trois alertes étaient dues à des risques importants de présence d'amiante volatile dans ces écoles, ce qui est particulièrement grave.

A Saint Maximin cela faisait suite à l'incendie d'une partie de l'école Jean Moulin qui a dégradé les locaux et accru le risque de propagation de l'amiante dans l'air.

Dans ces trois écoles, les alertes ont été rendues obligatoires par le manque de communication des mairies, la vétusté des locaux et l'absence des documents obligatoires notamment le DTA.

Le SNUipp FSU a rencontré et accompagné les collègues de ces écoles en les informant de leurs droits et en leur donnant les documents utiles:

- Déclaration "danger grave et imminent" (procédure d'alerte pour l'école)
- Droit de retrait.
- Attestation de présence dans des locaux où l'amiante peut être volatile (pour permettre à chaque collègue de bénéficier

d'un suivi médical).

Le SNUipp FSU a par ailleurs interpellé le DASEN et l'IEN SST (santé et sécurité au travail) par l'intermédiaire du secrétaire du CHS CT.

Nous avons obtenu pour les écoles Jean Jaurès et Jean Moulin de St Maximin que la mairie fournisse des mesures des particules d'amiante dans l'air et une visite exceptionnelle du CHS CT (avec un responsable de la DSDEN) a pu être mise en place pour s'assurer que les conditions de reprise étaient optimales.

Au Beausset les mesures ont également été faites mais nous restons vigilants quant aux conditions de travail qui demeurent très compliquées.

D'autre part, dès le 28 mars, date du prochain CHS CT le SNUipp FSU et le secrétaire du CHS CT demanderont au DASEN d'intervenir auprès des Mairies du département pour obtenir le DTA réglementaire (document technique amiante).

Nous savons déjà que de nombreuses mairies sont hors la loi.

Ceci n'est pas acceptable car le risque peut

être réel pour les enseignants et tous les utilisateurs de ces écoles, y compris les enfants.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU Var souhaite vous sensibiliser particulièrement sur le problème de l'amiante dans les écoles varoises:

Depuis 1997, la loi oblige tous les propriétaires d'immeubles et donc toutes les mairies à fournir un DTA à leur locataire et donc au Directeur ou à la directrice d'école.

Il est fondamental, si la construction de l'école est antérieure à 1997, de demander à la Mairie le DTA.

Si celle-ci n'est pas coopérative, contactez l'IEN et le secrétaire du CHS CT, Gérard Permingeat (élu de la FSU: 0616616411) qui interviendra auprès du DASEN.

Contactez le SNUipp FSU Var pour tous conseils et interventions.



Clément Kerien

Lutter contre l'extrême droite

Le SNUipp-FSU a signé l'appel de VISA « Pour l'unité syndicale face à l'extrême droite ».



Après Béziers et Montoux (84), la prochaine réunion de l'inter-syndicale « Uni-es contre l'extrême-droite, ses idées, ses pratiques » se tiendra le 28 février dans le Pas de Calais, afin de recueillir des témoignages de collègues dont la vie professionnelle est impactée par les décisions de municipalités gérées par l'extrême-droite. Ces moments sont l'occasion d'échanger avec d'autres personnels des écoles et des usagers et de développer l'action intersyndicale.

Au nom du peuple ?

Il est essentiel de démonter l'imposture sociale du FN. Avec Marine Le Pen, le FN a mis en sourdine ses discours les plus ou-

tranciers pour pointer de vraies questions (Sécu, hôpital, chômage...). Sa propagande détourne le lexique progressiste, mais les solutions visent dans tous les cas à exclure des catégories : étrangers, pauvres – suspectés d'être des assistés... « Au nom du peuple », il ne faudrait soigner et instruire que les « vrais Français ».

La posture morale, longtemps utilisée à l'encontre du FN, ne suffit pas, elle permet aux militants d'extrême-droite de se poser en victimes : il nous faut analyser au plus près les arguments et opposer au discours d'exclusion nos choix de société, les principes de solidarité, de laïcité, d'égalité de droits qui sont les bases du syndicalisme de transformation sociale.

Le SNUipp-FSU a signé l'appel de VISA « Pour l'unité syndicale face à l'extrême droite ».

Dans le Var, où les scores de l'extrême-droite sont particulièrement élevés depuis des décennies, des militants sont organisés au sein de la Coordination départementale contre l'extrême-droite (CODEX). Dernière initiative : Correns le 31 janvier.



Françoise DENIS